



<http://www.udppc.asso.fr>

### Peut-on encore parler d'enseignement de spécialité ?

Le bureau de l'UdPPC a pris connaissance des programmes des différents enseignements de spécialité en terminale S.

L'association déplore tout d'abord l'absence de réflexion sur le rôle de l'enseignement de spécialité physique - chimie et sur son articulation avec le tronc commun.

D'autre part, le texte proposé pour la spécialité physique-chimie ne fait référence à aucune compétence scientifique spécifique. La seule compétence nouvelle par rapport au tronc commun consiste à « savoir parler de sujets en relation avec les mots clés du programme » ; l'UdPPC ne saurait s'en satisfaire.

Par ailleurs, l'UdPPC s'interroge sur les conditions dans lesquelles la spécialité sera évaluée au baccalauréat. Le texte proposé est tellement flou que l'on peut craindre qu'un projet à caractère expérimental ne soit évalué qu'à travers un exposé, lequel pourrait même se substituer à l'ECE.

L'UdPPC constate enfin que l'organisation prévue sous forme de projets d'élèves ignore totalement les problèmes pratiques d'organisation dans les laboratoires (disponibilité des locaux, des agents, problèmes de responsabilité, impact sur les budgets de fonctionnement...).

Ce texte est hélas révélateur d'une méthode de travail que l'UdPPC dénonce depuis la genèse de la réforme du lycée : manque de réflexion sur les objectifs, contraintes de temps réduites, modalités du baccalauréat inconnues.

Avril 2011